



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Comité exécutif

**SÉANCE DU 7 AVRIL 2009**  
**Volume 11 - numéro 15**

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 7 avril 2009 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que monsieur Yves Breton et madame Johanne Brousseau, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Serge Pelletier, directeur général, mesdames Louise Cassistat, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Ghislain Morin, commissaires, monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Est absente : Madame Anne Basque, commissaire.

## PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

## OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

France Dubé, et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2009 - # 14
- 5.0 Correspondance
- 6.0 Direction générale
  - 6.1 Mandat aux architectes Proulx et Savard
  - 6.2 Soumissions - École Notre-Dame-de-Grâces
  - 6.3 Information - cadre budgétaire pour 2009-2010
  - 6.4 Retour sur le dossier de l'École Maria-Goretti
  - 6.5 Avis public - consultation sur la Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles et, particulièrement, la dernière école de village
- 7.0 Varia
  - 7.1 Dossier des commissaires
  - 7.2 Congrès F.C.S.Q. et délégués officiels à l'assemblée annuelle
- 8.0 Naissances et/ou condoléances
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-323-CE)

## **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2009 - # 14**

Marie-Jeanne Lebel, et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 17 mars 2009 - # 14, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-324-CE)

## **CORRESPONDANCE**

LU la lettre de monsieur Régis Malenfant, président de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud qui présente leurs réalisations et explique le nouveau défi qu'ils se donnent en voulant embaucher un agent de développement pour une période de 12 à 18 mois. Ils demandent une lettre d'appui de la part de la Commission scolaire en vue d'enrichir leur dossier de présentation auprès des instances concernées.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs donne son appui à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud dans ses démarches auprès des instances décisionnelles au niveau gouvernemental, en vue d'obtenir le financement nécessaire pour défrayer le salaire d'un-e agent-e de développement pour une période de 12 à 18 mois. Son mandat visera à accroître les revenus en vue d'assurer une assise solide à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud et permettra de répondre adéquatement aux besoins plus spécifiques des jeunes des 5 municipalités régionales de comtés suivantes : Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-325-CE)

LU la lettre de monsieur Maurice Gauthier, président de l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (U.R.L.S.), qui sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire pour l'année 2009-2010.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (U.R.L.S.) pour l'année 2009-2010 et paie sa cotisation de 300 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-326-CE)

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle la parution du bulletin «Le trait d'union» de l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent, volume 9, numéro 4 mars 2009.

LU la lettre de monsieur Jean Bouchard, directeur général à la Direction générale de financement et de l'équipement au MELS, qui confirme que le montant de la subvention de péréquation qui sera versée à la Commission scolaire pour l'année 2008-2009 est fixé à 6 706 254 \$.

LU la résolution numéro C.E./08-09/04 intitulée «Critères d'inscription et désignation de l'école selon le secteur de résidence», du conseil d'établissement de l'École Chanoine-Côté, qui demande à la Commission scolaire d'amender l'annexe 1 de la Politique sur les «Critères d'inscription et les règles de répartition des élèves pour l'année scolaire 2009-2010» afin que les élèves de Saint-Éloi soient inscrits à l'École Chanoine-Côté pour la maternelle 5 ans et que les élèves de Sainte-Françoise soient inscrits à l'École Gérard-Raymond pour la maternelle 5 ans et ce, pour les 5 prochaines années scolaires, soit de 2009 à 2014.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par le conseil d'établissement de l'École Chanoine-Côté dans sa résolution numéro C.E./08-09/04;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

**QUE** l'annexe 1 de la Politique «Critères d'inscription et les règles de répartition des élèves pour l'année scolaire 2009-2010» soit amendée afin de permettre que les élèves de Saint-Éloi soient inscrits à l'École Chanoine-Côté pour la maternelle 5 ans et que les élèves de Sainte-Françoise soient inscrits à l'École Gérard-Raymond pour la maternelle 5 ans et ce, pour les 5 prochaines années scolaires, soit de 2009 à 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-327-CE)

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle la parution du «Bulletin express Commissaires», volume 41, numéro 7 du 23 mars 2009.

LU la lettre des enseignants de l'École Plein-Soleil qui demandent le maintien de 3 groupes, et par conséquent 3 postes de titulaire, pour l'année scolaire 2010-2011 dans leur école. Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, fait la lecture de la réponse qu'il a acheminée à l'équipe d'enseignants avec copie à la direction de l'école, au conseil d'établissement de l'École du JALL et à la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac.

LU la lettre de monsieur Yvanho Rioux, directeur général de la Société d'aide au développement des collectivités des Basques (S.A.D.C.), qui sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire à titre de membre de son organisation pour l'année 2009-2010.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle son adhésion à la Société d'aide au développement des collectivités des Basques (S.A.D.C.) pour l'année 2009-2010 et paie sa cotisation de 10 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-328-CE)

### **MANDAT AUX ARCHITECTES PROULX ET SAVARD**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique que la Commission scolaire doit mandater l'architecte qui doit procéder à la conception des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une salle de toilettes mixte à l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière-Bleue.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que le processus de sélection en vue de retenir les services professionnels d'un architecte a été mené en respectant l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs entérine la décision de retenir les services de la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour procéder à la conception des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une salle de toilettes mixte à l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière Bleue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-329-CE)

### **SOUSSIONS - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-GRÂCES**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des salles de toilette à l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière-Bleue;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 19 mars 2009, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 44 980 \$, incluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la réfection des salles de toilette à l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière-Bleue;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-330-CE)

### **INFORMATION - CADRE BUDGÉTAIRE POUR 2009-2010**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique les orientations que la Commission scolaire devra retenir pour la préparation du budget de l'année financière 2009-2010.

La diminution de clientèle prévue aura un impact certain au niveau budgétaire. Monsieur Pelletier explique également les nouvelles dispositions gouvernementales concernant la gestion des surplus accumulés. Par conséquent, la marge de manœuvre financière de la Commission scolaire disparaît à vue d'œil et nous oblige à questionner et à réévaluer certains choix et certaines décisions antérieures.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

## **RETOUR SUR LE DOSSIER DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, donne un résumé de la rencontre qu'il a tenue avec les parents de Squatec. Monsieur Pelletier était accompagné du président de la Commission scolaire, du commissaire de la circonscription et de 2 membres de l'équipe de direction de l'école. Le but de cette rencontre était d'expliquer les résultats des études réalisées par les ingénieurs et architectes sur la situation du bâtiment de l'École Maria-Goretti et la recommandation à faire au conseil des commissaires quant aux dispositions à prendre pour l'avenir.

Monsieur Pelletier souligne la pertinence et le bon déroulement de cette rencontre et le niveau de satisfaction des parents quant aux informations transmises.

Après délibérations, on convient que ce dossier reviendra devant le conseil des commissaires à sa séance du 21 avril prochain.

## **AVIS PUBLIC - CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SUR LE MAINTIEN OU LA FERMETURE DES ÉCOLES ET, PARTICULIÈREMENT, LA DERNIÈRE ÉCOLE DE VILLAGE**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique les obligations qui découlent de l'application de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et qui obligent la mise en place d'un processus de consultation publique avant l'adoption de la Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles et, particulièrement, de la dernière école de village.

Par conséquent, comme le souligne l'avis public réalisé, il y aura une séance d'information le 21 avril 2009 à 19 heures, où les citoyens ou organismes pourront venir chercher l'information nécessaire sur le projet de politique.

Le 19 mai 2009, les citoyens ou organismes qui voudront émettre des commentaires ou suggestions pourront se faire entendre lors de l'assemblée de consultation qui se tiendra à 19 h.

Lors des délibérations sur le sujet, monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, souligne sa satisfaction quant à la qualité du site web de la Commission scolaire et on convient qu'une présentation du site sera faite aux commissaires lors de la séance du comité exécutif du 5 mai 2009.

## **DOSSIER DES COMMISSAIRES**

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

## **CONGRÈS F.C.S.Q. ET DÉLÉGUÉS OFFICIELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle la tenue du congrès de la F.C.S.Q. qui aura lieu les 28 et 29 mai prochain à Montréal et l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le samedi 30 mai 2009, au même endroit. Les commissaires doivent nommer, parmi eux, 3 délégués officiels de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que madame Marie-Jeanne Lebel propose madame Louise Cassistat, qui accepte; que monsieur France Dubé propose madame Marie-Jeanne Lebel, qui accepte et que monsieur Jean-Pierre Gagnon propose monsieur Guilmont Pelletier, qui accepte;

**IL EST PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** les commissaires suivants agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec, qui se tiendra à Montréal le 30 mai 2009:

- Madame Louise Cassistat;
- Madame Marie-Jeanne Lebel;
- Monsieur Guilmont Pelletier;

**QUE** monsieur Ghislain Morin agisse à titre de substitut, s'il y a lieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-331-CE)

### NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES

Les listes des messages de naissances et de condoléances acheminés par la Commission scolaire sont déposées séance tenante.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

### PROCHAINE SÉANCE

Le 21 avril 2009 au lieu ordinaire des séances.

### CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

**QUE** la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-332-CE)

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Madame Catherine Boulay, secrétaire générale